

LP

Ministère de l'Éducation
Nationale
Beaux-Arts

ÉTAT FRANÇAIS

ARRÊTÉ

Le Ministre, Secrétaire d'État à l'Éducation
Nationale,



DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE
Inventaire des sites

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4

Vu l'arrêté du 27 août 1943 pris en application de la loi n° 421 du 25 juillet 1943

ARRÊTÉ

Article 1er: Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé par les vieilles maisons sur le BLAU commune de CHALABRE (AUDE)

Parcelles cadastrales visées :
261 à 273, 506 à 518, 520 section A de la commune de CHALABRE

Délimitation du site :
rive droite du Blau de son confluent avec l'Hers jusqu'au pont, puis ruelle qui borde les maisons de la rive droite jusqu'à l'angle Nord-Est de la parcelle 261, limite Est de cette parcelle, rive gauche du Blau vers l'aval jusqu'au pont, puis ruelle qui borde les maisons depuis le pont jusqu'à la rivière de l'Hers. Rive gauche de l'Hers limitée vers l'amont à la hauteur de l'angle sud-Ouest de la parcelle 520 et vers l'aval à la hauteur de la rive droite du Blau.

Article 2: Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de CHALABRE et aux propriétaires intéressés dont les noms figurent sur la liste annexée qui se sont responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution

Pour ampliation
Le Sous-Chef du Bureau des
Monuments Historiques et
des Sites.

Paris, le 29 janvier 1944
Par Délégation
Le Conseiller d'État
Secrétaire général des Beaux-Arts

signé L. HAUTECOEUR

G. Jay

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Chalabre. —

- Ensemble formé par les vieilles maisons sur le Blau et délimité comme suit : rive droite du Blau de son confluent avec l'Hers jusqu'au pont, puis ruelle qui borde les maisons de la rive droite jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle n° 261, limite est de cette parcelle, rive gauche du Blau vers l'aval jusqu'au pont, puis ruelle qui borde les maisons depuis le pont jusqu'à la rivière de l'Hers, rive gauche de l'Hers limitée vers l'amont à la hauteur de l'angle sud-ouest de la parcelle n° 520 et vers l'aval à la hauteur de la rive droite du Blau (parcelles n°s 261 à 273, 506 à 518, 520, section A du cadastre) [S. Ins. : 29 janvier 1944].

DIRECTION DE L'
ARCHITECTURE

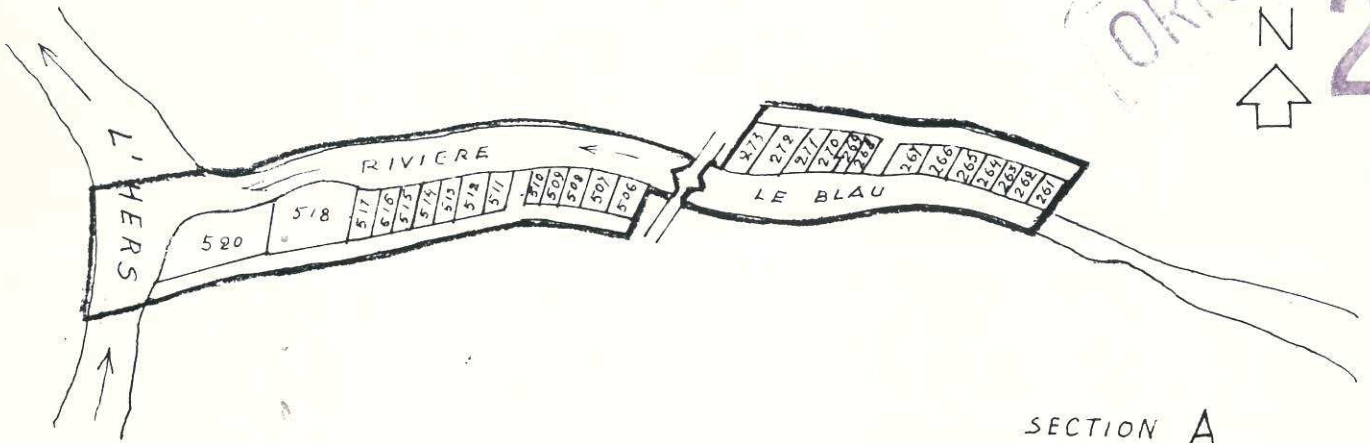
SITES

AUDE CHALABRE

CANTON: CHEF-LIEU
ARRONDI: LIMOUX



LES VIEILLES MAISONS SUR LE BLAU



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble formé par les vieilles maisons sur le BLAU, commune de CHALABRE (Aude).

Parcelles cadastrales visées : 261 à 273 - 506 à 518 - 520, Section A de la commune de CHALABRE.

Délimitation du Site : Rive droite du Blau de son confluent avec l'Hers jusqu'au pont, puis ruelle qui borde les maisons de la rive droite jusqu'à l'angle Nord-Est de la parcelle 261, limite Est de cette parcelle, rive gauche du Blau vers l'aval jusqu'au pont, puis ruelle qui borde les maisons depuis le pont jusqu'à la rivière de l'Hers. Rive gauche de l'Hers limitée vers l'amont à la hauteur de l'angle Sud-Ouest de la parcelle 520 et vers l'aval à la hauteur de la rive droite du Blau.

arrêté du 29 Janvier 1944.



SECTION B

Echelle de 1/1000

Maisons sur le Blau (SI du 29/01/1944)

F

DEPARTEMENT : AUDE -

COMMUNE : CHALABRE.

SITE : Vieilles Maisons au la Blau.

ARRETE : Site inscrit le 29 Janvier 1944.

ORIGINAL-4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
A	261 à 273. 506 à 518. 520.	AB.	281 à 297. 404 à 406. 409 à 420. 598-599. 622-623-	Cadastré révisé en 1959. Modifications parcellaires - Sans changement. Document SDA.

La délimitation facile.
Plan en dossier 11.099.4